

N°560

du 21  
DECEMBRE  
2012

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

**LUTTER CONTRE LES FAUX MÉDICAMENTS**

Chaque année, le marché des médicaments contrefaits représente 30 milliards de dollars, soit environ 6 à 10 % du marché mondial du médicament. Près de 70 % des médicaments contrefaits sont destinés aux pays en développement. L'Oms a dénombré 2.500 morts au Niger en 1995 après injection de faux vaccins contre la méningite. La même année, 89 enfants sont morts en Haïti après avoir ingurgité du sirop contre la toux contenant de l'antigel. En 1999, au moins 30 personnes seraient mortes en avalant un traitement obsolète contre la malaria. Plus de 35 % des médicaments utilisés dans le monde contre le paludisme seraient contrefaits ou inefficaces.

Les risques encourus lors d'achats de médicaments sur Internet sont grands. Dans 50% des cas, les médicaments reçus sont contrefaits.

**LES DEGRES DU FAUX**

Dans certains cas, il s'agit de produits dont la formule est copiée plus ou moins maladroitement en violation des brevets. Dans d'autres cas, la présentation des produits est reproduite à l'identique mais ils ne comportent aucun principe actif et sont composés de farine, de sucre ou d'autres excipients. Dans les cas les plus graves, il s'agit de mélanges de produits toxiques. En 2006, la mort de Marcia Bergeron au Canada avait notamment lancé le débat sur le sujet : décédée mystérieusement d'une arythmie cardiaque, la cinquantenaire suivait à son insu un faux traitement qui contenait un niveau d'aluminium quinze fois plus élevé que

suite à la page 6



# L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

**P.3 A propos de la grande année électorale 2013 au Togo**

## **Faure Gnassingbé : «les conditions sont réunies pour des scrutins dans le calme et la transparence»**

*\* 5 milliards de francs Cfa, sur fonds propres de l'Etat, prévus au budget 2013*

**P.5** CNOT / Réunion de l'Académie Nationale Olympique  
Poutoyi Nabede : "inculquer aux jeunes les valeurs de l'olympisme qui aboutissent à un monde sans violence"



Faure Gnassingbé en face des diplomates accrédités au Togo

**P.7** Consolidation de la paix  
**Une architecture nationale en cours d'élaboration**

**P.4** Pour maximiser les recettes internes  
**Les sociétés d'Etat appelées à décaisser 14 milliards Cfa en impôts en 2013**

**P.3** Relativement aux recommandations de la CVJR  
**Un Fonds spécial de réparation et de réhabilitation des victimes dès 2013**



# PA-LUNION

www.pa-lunion.com



- Actualités Nationales
  - \* Politique
  - \* Economie
  - \* Société
  - \* Sport
  - \* Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...

A propos de la grande année électorale 2013 au Togo

## Faure Gnassingbé : « les conditions sont réunies pour des scrutins dans le calme et la transparence »

\* 5 milliards de francs Cfa, sur fonds propres de l'Etat, prévus au budget 2013

Sylvestre D.

Il y a de quoi irriter, une fois de plus, les contestataires et opposants au pouvoir de Lomé. Eux qui continuent, contre leur propre conviction, de hurler qu'il n'y a aura pas d'élection tant que les réformes ne sont pas mises en œuvre, tant que les rapports de la Commission nationale des droits de l'homme sur les cas de torture dans l'affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat et les recommandations de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) ne sont pas entamés, voire accomplis, etc. Même si tous les indicateurs signalent que le scrutin législatif se prépare ardemment. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a bouclé le chronogramme qui est déjà transmis à l'Exécutif. Et dans les coulisses, des réunions se tiennent de façon régulière au sommet de l'Etat. Une dernière mouture du Code électoral est en préparation et devra être officialisé dans un futur conseil des ministres.

En réponse aux vœux de Nouvel an du corps diplomatique, le 19 décembre 2012, le président Faure Gnassingbé ne trahit donc aucun secret en affirmant : « l'année 2013 sera une grande année électorale pour le Togo. Des élections législatives et locales se tiendront, en effet, dans les tout prochains mois et, comme toujours, nous travaillons à faire de ces échéances un vrai rendez-vous démocratique, qui donne la possibilité à chaque citoyen togolais de s'exprimer librement et pleinement. Nous avons pris en compte les diverses recommandations constructives que certains parmi vous ont eu l'amitié de formuler, à l'issue des précédents scrutins, au même titre que les observateurs électoraux. C'est d'ailleurs cette démarche qui nous fonde à considérer que les conditions sont réunies pour que ces scrutins se tiennent, comme ce fut déjà le cas en 2007 et en 2010, dans le calme et la transparence et en conformité avec les pratiques et standards en cours dans les pays de tradition démocratique ». Et d'ajouter : « c'est mon souhait le plus vif que le succès de ces élections à venir puisse permettre au Togo de franchir un nouveau cap dans son processus de développement économique et social ».

Officiellement, on se réjouit de ce que la révision du Code électoral a permis de renouveler la Commission Electorale Nationale Indépendante, en tenant compte de la recomposition du paysage politique togolaise avec la création de l'Alliance Nationale pour le Changement dont se revendiquent des députés à l'Assemblée Nationale. Plus est, la CENI dispose des pleins pouvoirs pour organiser, superviser et contrôler les élections, tout en bénéficiant de l'appui de l'administration. Son Secrétariat



Faure Gnassingbé en face des diplomates accrédités au Togo

administratif permanent est transformé en un Secrétariat exécutif disposant de capacités renforcées pour apporter un appui opérationnel adéquat à la CENI. Il est prévu la refonte du fichier électoral, avec la délivrance immédiate des cartes d'électeurs biométriques et des listes électorales fiables. La loi régit plus strictement et renforce considérablement les mesures de transparence et de contrôle sur les votes par dérogations, souvent objet de controverses et de contestations... Des mesures concrètes et pratiques devront être mises en œuvre par la CENI pour améliorer et renforcer la fluidité, la transparence et la sécurisation des procédures de vote, de dépouillement, de centralisation et de publication des résultats électoraux. Quant aux réformes constitutionnelles et institutionnelles, il est rappelé la limitation des mandats présidentiels. Le nombre de députés, lui, n'est pas toujours pas fixé ; le dernier chiffre officialisé (83) ayant été revu à la hausse par le tout dernier round des discussions, toujours boycotté par le Collectif Sauvons le Togo et la Coalition Arc-en-ciel.

« Nous avons pris note avec satisfaction de votre volonté d'en assurer toute la transparence et la crédibilité et nous espérons qu'elles puissent être mises en œuvre dans un cadre apaisé et inclusif. Elles constituent, pour nous, une étape essentielle de l'évolution politique du pays et d'émergence d'une nation togolaise réconciliée », a clairement estimé Patrick Spirlet, le Chef de la délégation de l'UE au Togo. Reste donc que les partenaires du Togo appuient financièrement le processus. C'est à cette assurance que le Gouvernement devra rendre public le chronogramme des élections. Surtout que les 5 milliards de francs Cfa inscrits au projet de budget 2013 ne suffiront pas à couvrir les dépenses y afférentes.

Au demeurant, le n°1 Togolais se dit encouragé. « Les avancées que le Togo a enregistrées au cours de l'année écoulée dans les domaines

politique, économique et social et que vous avez eu l'amabilité d'évoquer, me donnent l'occasion de vous exprimer à tous ma profonde gratitude. Ces progrès, qui sont pour nous un réel motif d'encouragement, nous les devons aussi aux appuis multiformes que les partenaires que vous êtes, avez su nous apporter à divers niveaux. Je sais d'ores et déjà pouvoir

compter sur votre concours à tous, afin que l'année nouvelle nous donne l'occasion de consolider, d'élargir et de diversifier ces progrès », a-t-il déclaré devant les ambassadeurs et représentants des organisations internationales au Togo. Et l'engagement est pris pour l'exercice des droits en général, sous un air revigoré : « un accent tout particulier sera mis, en 2013, sur la consolidation de l'Etat de droit au Togo. Les divers mécanismes de suivi de la mise en œuvre des conventions internationales relatives à la protection des droits humains ont fait état de progrès notables en ce qui concerne le Togo. C'est un réel motif d'encouragement pour notre pays et une exhortation à poursuivre, avec une énergie décuplée, les mutations profondes qui s'opèrent depuis quelques années au Togo (...) Au demeurant, je veillerai personnellement à ce que les avancées que vous avez, vous-mêmes, constatées en matière de droits de l'homme se consolident et se poursuivent à travers la nouvelle Commission des Droits de l'Homme qui vient d'être installée et à travers les réformes de la Justice ».

Relativement aux recommandations de la CVJR

## Un Fonds spécial de réparation et de réhabilitation des victimes dès 2013

\* Découvrir les indications de la CVJR sur le programme des réparations.

Muet sur la question depuis la remise à lui, le 3 avril 2012, du premier volume du rapport de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR), le chef de l'Etat togolais, Faure Gnassingbé, a choisi de marquer le pas devant le corps diplomatique, ce 19 décembre. Réitérant le fait que le travail de la Commission reste un tournant historique dans la vie démocratique du pays et dans le processus de réconciliation nationale. « Les conclusions et les recommandations pertinentes du Rapport font l'objet d'une étude approfondie du Gouvernement togolais qui ne ménagera aucun effort, après leur évaluation, pour les concrétiser. A cet effet, il me plaît d'annoncer d'ores et déjà, la création du Haut-commissariat à la Réconciliation et au Renforcement de l'Unité Nationale chargé de la mise en œuvre progressive et intégrale de ces recommandations ainsi que la rédaction du Livre Blanc. Je voudrais également saisir l'occasion, qui m'est offerte ce jour, pour annoncer la création d'un Fonds spécial de réparation et de réhabilitation des victimes dans la loi de finances en cours d'adoption à l'Assemblée Nationale, pour que le processus d'indemnisation intervienne dès l'année prochaine,



que le Gouvernement entend faire des recommandations. Dans la foulée, la Commission elle-même, en attendant de publier les trois volumes restants du rapport final, dont celui des réparations, entretient les acteurs sur la question. A en croire la radioscopie du programme de réparation faite par Mme Kpakpo Afifa Pépévi, Présidente de la sous-commission « Réparation et Réconciliation », les réparations impliquent une dimension de fond, qui se traduit par le devoir de donner réparation pour le préjudice subi sous des formes diverses (restitution, indemnisation, réadaptation, satisfaction...), et une dimension procédurale qui découle

de la nécessité de créer les conditions de recours utiles permettant d'assurer efficacement la réparation de fond en question. Le programme de réparation est un ensemble de dispositions, généralement usitées dans le cadre de processus de justice transitionnelle, permettant de reconnaître aux victimes leur droit à être réparées pour les torts subis, de manière collective ou individuelle, de favoriser une mémoire collective des exactions passées et une solidarité sociale à l'égard des victimes, de fournir une réponse concrète aux demandes de réparations, et de promouvoir la réconciliation en restaurant la confiance des victimes dans l'Etat. L'objectif étant d'apaiser les cœurs, de faire justice aux victimes, de contribuer à rétablir des systèmes essentiels de normes, y compris les normes de justice, qui sont inéluctablement affaiblis pendant les périodes de conflit.

Dans sa présentation, le programme a retenu des réparations immatérielles. Individuelles ou collectives, les mesures immatérielles peuvent aider les victimes, en particulier, et la société, en général, à comprendre les événements

de la violence inouïe à la suite du scrutin présidentiel organisé pour son remplacement. Les affrontements intervenus sur toute l'étendue du territoire national ont occasionné de nombreuses victimes dont les chiffres varient selon les organismes qui les publient. La Cndh a avancé 96 morts, 105 morts est le chiffre du MTDLH, 811 morts pour la LTDH, 564 morts a compté l'opposition politique, 150 morts dénombrées par Amnesty International, 500 morts calculées par la Commission de l'ONU et 154 morts a révélé la Commission Nationale Spéciale d'Enquête Indépendante de Me Joseph Koffigoh. Ce n'est pas tant le chiffre qui est impressionnant, mais le caractère barbare des violences.

Face à cette situation ayant divisé les citoyens, fait déplacer plusieurs d'entre eux, rendu démunis certains et paralysé d'autres, une action forte était indispensable pour réconcilier les Togolais entre eux et faire tourner la page du passé. Mais ce serait par pure injustice d'oublier un grand nombre de concitoyens qui avaient aussi subi des atrocités avant cette période sombre d'avril 2005. C'est pourquoi la mise sur pied de la Commission vérité justice et réconciliation par le Président Faure Gnassingbé a reçu l'adhésion de beaucoup d'entre nous, de même que celle de la communauté internationale, sauf les éternels pessimistes de la République.

A la fin des travaux, c'est en mains propres que Faure Gnassingbé a reçu la Synthèse du rapport final et les recommandations de l'équipe de Mgr Nicodème Barrigah le 3 avril 2012. Et depuis, beaucoup d'encre et de salive ont coulé sous la passerelle. Ceux qui avaient même demandé aux victimes de ne pas faire confiance à cette commission en les empêchant d'aller témoigner et exposer leurs préoccupations sont désormais aux premiers rangs réclamant à tue-tête la mise en œuvre des recommandations de la Cvjr. Et ce, malgré les promesses du gouvernement d'étudier plus en profondeur lesdites recommandations et d'en apporter les réponses idoines.

Le signal fort de cette détermination de réparer les torts causés aux citoyens et de parvenir à la réconciliation des fils et filles de ce pays est encore venu du Chef de l'Etat qui a lancé aux diplomates en poste au Togo : « Les conclusions et les recommandations pertinentes du rapport font l'objet d'une étude approfondie du gouvernement togolais... A cet effet, il me plaît d'annoncer d'ores et déjà, la création du haut commissariat à la réconciliation et au renforcement de l'unité nationale chargé de la mise en œuvre progressive de ces recommandations ainsi que la rédaction du livre blanc. »

Le vrai soulagement pour les victimes est surtout « la création d'un fond spécial de réparation et de réhabilitation des victimes dans la loi de finances en cours d'adoption à l'Assemblée nationale... »

Il s'agit là du premier cadeau de Faure Gnassingbé à ses compatriotes pour l'année 2013. D'autres suivront, assurément !

suite à la page 4

Pour maximiser les recettes internes

## Les sociétés d'Etat appelées à décaisser 14 milliards Cfa en impôts en 2013

Jean Afolabi

En dehors des appuis des partenaires techniques et financiers que sont l'Union européenne, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence française de développement, la Banque ouest africaine de développement, les Chinois, ou encore les Allemands – de retour au Togo – entre autres, le gouvernement compte sur ses ressources internes, notamment les impôts sur les sociétés d'Etat, au regard des nombreux projets investissements programmés sur l'exercice 2013. Les prévisions d'impôts directs vont ainsi passer de 304,014 milliards de francs Cfa en 2012 à 362,062 milliards de francs l'année prochaine. Elles étaient de 269,090 milliards en 2011.

Pour ce qui est des sociétés d'Etat, elles sont prévues pour être imposées à hauteur de 14,14 milliards de francs, en augmentation de 12,27% par rapport à 2012. La Banque togolaise de développement (Btd) voit ses impôts augmenter de plus de 140% en 2013, passant de 300 millions à 721 millions de francs. Tandis que la Banque togolaise pour le commerce et l'industrie (Btci) reste à seulement 40 millions de francs, comme en 2012, contre 36 millions de francs en 2011. Mieux, pour évoquer les plus gros contributeurs, l'opérateur mobile Togo Cellulaire est prévu pour verser 5,5 milliards de francs, tout de même en diminution par rapport aux 6,5 milliards de francs de 2012. Il est suivi de son géniteur Togo Télécom, l'opérateur filaire, à

concurrence de 2,79 milliards de francs. Un peu loin derrière, l'Union togolaise de banque (Utb) et la Loterie nationale (Lonato) viennent respectivement avec 1,5 milliard et 1,0 milliard de francs. En variation, l'Utb est en augmentation de 200% par rapport à 2012 et la Lonato à 42,86%. La Banque internationale



pour l'Afrique au Togo (Bia-Togo) va passer de 350 millions à 599 millions de francs. La Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) vient boucler avec 389 millions de francs contre 200 millions de francs.

L'imprimerie les Editions du Togo (Editogo) est presque exonérée, passant de 30 millions à 6 millions de francs en 2013, contre 29 millions en 2011. Du coup, Editogo perd ses 600 millions de francs de subventions d'exploitation aux entreprises publiques prévues en 2012. L'Office de développement et de l'exploitation des forêts (Odef) est carrément exonéré, avec 0 franc en 2013, contre 20 millions de francs en 2012. La Compagnie énergie électrique du Togo (Ceet) sera imposée à hauteur de 200 millions, contre 300 millions de francs en 2012. Le Port autonome de Lomé

(Pal) doit descendre à 400 millions de francs contre 666 millions en 2012.

Au milieu, la Banque togolaise pour le commerce et l'industrie (Btci) ne bouge pas de ses 40 millions de francs, tout comme la Togolaise des Eaux (TdE) et la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin

(Salt) de leurs 40 millions de francs également. Ou encore la Société des portes (Spt) à 40 millions de francs aussi. On n'en demande pas plus à la Société nouvelle des phosphates du Togo (Snpt) à 750 millions de francs.

Au niveau des privés, c'est l'hôtel Mercure Sarakawa qui fait mieux, à 315 millions de francs, contre 450 millions en 2012 et 437 millions en 2011. La société de manutention Manuport vient à la suite avec 110 millions de francs tout comme en 2012, mais contre 98 millions en 2011. Sa collègue SE3M est imposée à 40 millions de francs depuis 3 ans. A la fin, toutes les autres sociétés privées, sans détails, doivent fournir un effort d'un peu plus de 8,6 milliards de francs. Elles étaient à 7,62 milliards en 2012.

Au 3ème trimestre 2012 au sein de l'UEMOA

## Le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises établi à 53,6% au Togo

Au troisième trimestre 2012, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises est ressorti à 65,5%, en hausse de 3,1 points en glissement annuel, nonobstant le repli de 6,2 points relevé par rapport au trimestre précédent. D'après la Note de conjoncture publiée par la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), la hausse en glissement annuel est notamment imputable à la progression enregistrée au Burkina (22,6 points), au Sénégal (12 points) et au Togo (6,6 points). Par pays, le taux d'utilisation des capacités de production des entreprises industrielles s'est établi à 72,1% au Niger, 70,7% au Sénégal, 70,1% en Côte d'Ivoire, 66,2% au Burkina, 53,8% au Togo, 49,5% en Guinée-Bissau, 41,3% au Bénin et 37,7% au Mali au cours de la période sous revue.

S'agissant des coûts salariaux, une stabilité est observée, en glissement annuel, au troisième trimestre 2012. Quant aux effectifs employés, il est apparu une relative stagnation des personnels permanents dans les entreprises au troisième trimestre

2012. En revanche, la tendance des salariés non permanents est à la baisse.

Au troisième trimestre 2012, une hausse du volume des transactions commerciales est enregistrée, en glissement annuel, en Guinée-Bissau (+53,4%), au Bénin (+45,6%), au Burkina (+44,7%), en Côte d'Ivoire (+22,0%), au Niger (+8,1%) et au Sénégal (+0,6%). En revanche, un repli a été observé au Mali (-2,6%) et au Togo (-3,5%). Au total, sur les neuf premiers mois de l'année 2012, l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail a connu un accroissement de 17,6%, par rapport à la même période de l'année précédente.

Les ventes de produits pétroliers se sont également raffermies dans plusieurs pays de l'Union, dont la Guinée-Bissau (+40,7%), le Burkina (+43,6%), le Bénin (+5,8%) et la Côte d'Ivoire (+4,4%), sous l'effet des quantités, en liaison avec l'exécution des investissements publics et privés dans la plupart des pays et l'accélération de la production dans le secteur de la raffinerie en Côte d'Ivoire. En revanche, les ventes

d'articles d'habillement de la personne ont ralenti au troisième trimestre (-14,3%), en rapport avec la baisse de la production des industries textiles. Les ventes d'automobiles ont également baissé, principalement au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Sénégal et au Togo.

En glissement annuel, le chiffre d'affaires dans le commerce reste bien orienté. Au cours du troisième trimestre 2012, l'indice est ressorti en hausse de 12,7% par rapport à son niveau de la même période de l'année précédente. Cette bonne tenue est notée dans presque tous les secteurs d'activités et s'explique en partie par le retour à la normale de l'activité commerciale en Côte d'Ivoire, le regain de confiance des consommateurs et l'amélioration de la libre circulation. Les hausses les plus importantes du chiffre d'affaires sont relevées notamment dans le secteur des produits pétroliers (+17,5%) et de l'automobile. Ces hausses ont été observées principalement au Bénin, au Burkina, en Côte d'Ivoire et au Niger.

Publication des Comptes nationaux 2007 et 2008

## Baisse de croissance des autres activités manufacturières

Les «Autres activités manufacturières» regroupent les activités de fabrication de produits métallurgiques, d'ouvrages simples en métal, de fabrication de machines et de matériels divers et des activités de fabrication manufacturières non

classées ailleurs. D'après la direction générale de la Statistique et de la comptabilité nationale, la production des «Autres activités manufacturières» en 2007 est évaluée à 75 192 millions de francs Cfa. La branche enregistre une valeur ajoutée de 17 060 millions de francs, soit un taux de valeur ajoutée de 22,7%.

Comparativement à d'autres branches d'activités, la branche «Autres activités manufacturières» a un taux de valeur ajoutée relativement faible. La part de l'informel dans la production de la branche représente 22,6% et se chiffre à 17 026,0 millions de francs. En termes de valeur ajoutée, soit 5 249 millions de francs, l'informel

représente 30,8% de la valeur ajoutée de la branche «Autres activités manufacturières».

En 2008, la branche crée de la richesse évaluée à 16 409 millions de francs en volume pour une production en volume de 75 010 millions de francs, soit un taux de valeur ajoutée de 21,9%. Comparativement aux sous-branches «Industries agroalimentaires», «Boisson et tabac», «Textiles», «Bois, papier, impression et édition» pour lesquelles on a enregistré de fortes variations dans le taux de valeur ajoutée entre 2007 et 2008, la sous-branche «Autres activités manufacturières» a connu une légère baisse de 0,8 point.

Relativement aux recommandations de la CVJR

## Un Fonds spécial de réparation et de réhabilitation des victimes dès 2013

suite de la page 3

douloureux passés. En faisant de la mémoire des victimes une question publique, elles libèrent leurs familles du sentiment qu'elles ont l'obligation de garder vivante la mémoire des victimes, leur permettant ainsi d'aller de l'avant. Ainsi, la CVJR a retenu les excuses solennelles du chef de l'Etat, les excuses publiques des responsables de partis politiques existants, la répression du négationnisme, l'érection de monuments et autres actions commémoratives de la réconciliation, l'instauration d'une journée nationale de la réconciliation, l'organisation des funérailles nationales de Sylvanus Olympio, l'hommage à rendre à certains illustres disparus et la réhabilitation d'autres, l'organisation de cérémonies solennelles de purification pour toutes les victimes.

Pour les réparations matérielles, les préjudices sont relatifs au décès, à la disparition, aux préjudices physiques, à la perte ou

dégradation de bien, au vol ou destruction, à la spoliation de bien meuble ou immeuble, à la perte d'emploi, etc. Le dédommagement vise à rétablir la victime dans ses droits ou, à défaut, l'indemniser sur la base de la valeur du bien perdu ou endommagé, en respectant les normes reconnues en la matière. Et la CVJR, dans sa mission, a retenu la prise en charge psychomédicale des victimes directes, la prise en charge de la scolarité d'enfants victimes et des enfants de victimes directes, la restitution, les indemnités.

Les types de dédommagement prévus sont le dédommagement du préjudice subi pour cause de décès ou de disparition, le dédommagement pour préjudice matériel, le dédommagement pour préjudice de carrière, les prises en charge et traitement des cas extrêmes.

Plus est, au plan du chronogramme d'exécution du programme de réparation, il faudra distinguer entre les réparations

prioritaires (urgentes) et les réparations à terme raisonnable (toutes les autres mesures de réparations proposées qui nécessitent pour leur mise en œuvre, une évaluation ou expertise préalable, la prise de mesures constitutionnelles, législatives ou réglementaires).

Pour l'heure, Faure Gnassingbé colle à la projection de la CVJR selon laquelle l'institution de mise en œuvre du programme, indépendante dotée d'une autonomie de gestion et d'une autonomie financière, doit être créée par une mesure législative. Son financement doit être supporté par une ligne budgétaire spécialement dédiée à la réparation dans le budget national.

Les termes doivent être compris : la restitution veut rétablir la personne dans la situation originale antérieure aux violations des droits humains ; l'indemnisation renvoie à tout dommage qui se prête à une évaluation économique

de manière proportionnelle à la gravité des préjudices subis ; la réadaptation vise la prise en charge psychologique et autres comme l'accès aux services juridiques ; la Satisfaction viendra de la cessation des violations persistantes, vérification des faits, divulgation complète de la vérité, recherche des personnes disparues, identité redonnée aux enfants enlevés, exhumation et réinhumation des corps conformément à la culture des victimes, reconnaissance des faits et acceptation de la vérité. Enfin, dans la typologie des victimes, les victimes directes renvoient à toute personne ayant subi un préjudice, par exemple une atteinte à son intégrité physique ou mentale, une souffrance morale, une atteinte à ses biens... Dans les victimes indirectes, on y mettra les membres de la famille proche (descendants, conjoints et ascendants en ligne directe) ou les personnes à charge de la victime directe lorsqu'elles viennent en représentation de la victime directe.

Activité dans le secteur agricole

## Une campagne 2012/2013 globalement rassurante pour l'Uemoa

Les résultats provisoires de la campagne agricole 2012/2013 par Etat ne sont pas encore disponibles. Cependant, selon le Comité permanent Inter-Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), le niveau de production céréalière attendue dans la région Sahel et Afrique de l'Ouest se situerait entre 57.000.000 tonnes et 64.000.000 tonnes. Ces chiffres indicatifs qui traduisent une hausse comprise entre 5% et 17% par rapport à la campagne précédente, devraient être confirmés par les résultats des enquêtes agricoles.

En effet, les informations reçues sur le déroulement de la campagne 2012/2013 sont globalement

rassurantes pour l'ensemble de l'Union. Comparativement à la campagne précédente, les précipitations ont été abondantes et bien réparties dans la plupart des régions, permettant ainsi une augmentation des superficies emblavées. L'évolution des cultures a globalement été normale. Au plan phytosanitaire, le risque d'invasion acridienne le long des frontières sud de l'Algérie et de la Libye a été maîtrisé grâce aux traitements précoces effectués.

Au titre des cultures d'exportation, les récoltes attendues seraient également meilleures à celles réalisées lors de la précédente campagne agricole pour l'ensemble des spéculations, précise un communiqué officiel.

CNOT / Réunion de l'Académie Nationale Olympique

## Poutoyi Nabede : "inculquer aux jeunes les valeurs de l'olympisme qui aboutissent à un monde sans violence"

Le président du Comité national olympique togolais (CNOT), le Gal Poutoyi Nabede a exhorté mercredi les acteurs du sport togolais à les aider à semer dans toutes les contrées du pays, en faveur des jeunes, les graines de l'excellence, de l'amitié, du respect de soi et de l'autre, de l'équilibre entre le corps et l'esprit. C'était lors de la réunion de l'Académie nationale olympique (ANO) qui a tenu sa deuxième session annuelle autour du thème "Impact du sport et de l'olympisme sur les différents domaines de la société contemporaine et de la culture".

Cette session qui a rassemblé les membres de la famille olympique, notamment les fédérations nationales, le ministère des Sports et des Loisirs, celui en charge des jeunes et le ministère des Enseignements primaire, secondaire et de l'Alphabétisation, des journalistes sportifs et des étudiants a permis de débattre du "Programme d'éducation aux valeurs olympiques (PEVO)", de "l'olympisme à travers les âges" et de "l'Impact du sport et de l'olympisme sur les différents domaines de la société contemporaine et de la culture".



Gal Poutoyi Nabede, Président du CNOT

Les discussions autour des différentes thématiques ont abouti à la constitution de trois commissions pour les travaux en atelier. Il s'agit des ateliers sur la contribution du sport à l'éducation, à la culture et à l'économie. À l'issue de ces ateliers des recommandations ont été faites pour que l'Etat mette en place des

infrastructures

sportives afin de faciliter la pratique des disciplines sportives surtout aux jeunes. Il est également demandé aux enseignants d'éducation physique et sportive d'inculquer aux jeunes les valeurs de l'olympisme qui aboutissent à un monde sans violence.

Pour le président du CNOT, Gal Nabédé Poutoyi, la famille olympique togolaise a besoin du concours de tous et de chacun, pour multiplier les actions de cette académie, étant entendu que les valeurs fondamentales que diffuse l'olympisme constitueront un véritable vecteur de l'éducation au Togo.

TOGO / Préparatifs CAN 2013

## Les 23 de Six pour Oman

Dans le cadre de ses préparatifs pour la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2013, le Togo affronte le 29 décembre prochain l'équipe nationale d'Oman à Oman. Didier Six vient de communiquer la liste des 23 joueurs retenus pour ce match dans laquelle on remarque l'absence d'Emmanuel Adebayor. Pour le déplacement à Oman, Didier Six a convoqué 23 joueurs, dont trois joueurs locaux. Le défenseur Donou Kokou, le portier Atsu Mawugbé tous de Maranatha et le jeune attaquant d'Agaza, sacré meilleur buteur de la D1, Fessou Placca. Pour le reste, on retrouve les habitués de la sélection qui ont participé aux éliminatoires.

Thomas Dossévi qui a fait son retour en sélection à l'occasion du match contre le Maroc, est rappelé. Blessé à l'occasion de la double confrontation contre le Gabon, l'attaquant de poche du FC Nantes (L2) Serge Gakpé, fait également son retour dans le groupe. On note cependant l'absence d'Emmanuel Adebayor qui avait déjà annoncé qu'il ne participerait pas à cette rencontre avant son retrait provisoire de la sélection nationale en novembre dernier et sa blessure le week-end dernier en Premier League.

BARÇA :

## Abidal a repris l'entraînement collectif

Éric Abidal poursuit sa montée en puissance au FC Barcelone. Mercredi, le défenseur central polyvalent a pu participer à une séance d'entraînement collective avec ses partenaires. On a appris cette bonne nouvelle par le biais d'un communiqué diffusé sur le site officiel des Blaugrana. Malgré cela, le staff médical du club catalan n'a pas encore donné son feu vert pour que le footballeur français renoue le plus vite possible avec la compétition. C'est logique dans la mesure où il a dû subir une greffe du foie pendant le mois d'avril.

En parallèle, rappelons que l'entraîneur Tito Vilanova subit une rechute de son cancer et il va être opéré. Ensuite, il restera hospitalisé pendant trois ou quatre jours avant de suivre un traitement de chimiothérapie et de radiothérapie qui devrait durer un mois et demi.

## CAN 2013 : F. Ayité : "Créer la surprise à la CAN"

Pour sa septième participation à la Coupe d'Afrique des Nations de la CAF, le Togo n'aura pas la tâche facile dans un groupe composé de l'Algérie, de la Tunisie et de la Côte d'Ivoire, citée parmi les favoris de la compétition. Pourtant, le milieu de terrain Floyd Ayité confie à FIFA.com que les Éperviers pourraient bien créer la surprise. Ayité, qui faisait partie de l'effectif victime d'une attaque armée en 2010, raconte que les joueurs sont encore poursuivis par ce cauchemar. "On revient à la CAN après cette tragédie. On ne pourra jamais vraiment tourner la page. Ça nous suivra toute notre vie. Mais ça nous donne aussi des forces car en défendant nos couleurs, nous allons rendre hommage à tous les joueurs qui ont été blessés."

Pour aller loin dans la compétition, les Togolais vont devoir puiser au plus profond de leurs ressources car ils seront confrontés à une rude opposition. "Je suis confiant", annonce-t-il, en référence à la campagne qualificative, qui l'a vu dé-



crocher son billet aux dépens du Kenya et du Gabon. "Nous avons joué très intelligemment face au Gabon pour nous qualifier. Ensuite, on a battu une très bonne équipe marocaine en amical. Tant mieux si les gens nous sous-estiment. La pression sera sur les autres équipes et nous pourrons profiter de la situation."

Conscient que les Éperviers seront opposés à une rude opposition, Ayité entrevoit quand même une lueur d'espoir. "Tout le monde connaît la Côte d'Ivoire et ses joueurs très talentueux, mais pour

l'instant, l'équipe actuelle n'a jamais confirmé en remportant un titre africain donc il se peut qu'ils doutent", espère le Rémois. "La Tunisie et l'Algérie, on sait que c'est technique, mais notre récente victoire contre le Maroc prouve qu'on sait gérer ce genre de matches." L'inspiration, les Togolais la cherchent également auprès du plus grand joueur de l'effectif, Emmanuel Adebayor, qui avait décidé de prendre sa retraite internationale après l'attaque de Cabinda.

L'attaquant de Tottenham a réintégré la sélection en novembre der-

nier, avec un effet immédiat : deux des trois buts togolais lors de la victoire 3:2 au score cumulé contre le Gabon. "Le retour d'Emmanuel Adebayor a permis au groupe d'évoluer à son meilleur niveau. Ça s'est vu lors de nos trois derniers matches, au cours desquels on a bien joué et on n'a pas perdu. Sheyi nous apporte son immense expérience, son habitude des matches à enjeu et sa soif de victoire. C'est un plaisir de jouer avec un joueur aussi talentueux." Ayité a débuté sa carrière dans sa ville natale, Bordeaux, avant de signer au Stade de Reims en 2011. S'il évolue en Ligue 1 depuis plusieurs années, il n'a jamais disposé d'un temps de jeu conséquent. "Partout où j'ai joué, il y a toujours eu une grosse concurrence, donc je suis habitué à cette situation", admet-il. "Comme je n'obtiens pas le temps de jeu attendu, j'essaie de montrer mon meilleur visage avec l'équipe nationale. Ce que je ne peux pas faire en club, je dois le faire avec le Togo."

## Alex Ferguson roule en Chevrolet !

Les légendes de Manchester United roulent désormais en Chevrolet. Sir Alex Ferguson, le manager des "Red devils" vient, en effet, de prendre possession de sa Chevrolet Volt dans le cadre du partenariat qui lie le club anglais à General Motors. Bien que Sir Alex Ferguson se fasse toujours entendre en conférence de presse, dans ses prises de parole et dans le vestiaire, il passera probablement en voiture à côté de vous à Noël sans que vous ne le remarquiez.

Sir Alex a récemment pris possession d'un véhicule électrique à prolongateur d'autonomie, la Chevrolet Volt, élue voiture de l'année 2012, dans le cadre du partenariat du club avec le 1er constructeur mondial d'automobile. La Volt peut parcourir plus de 80 km sans aucune émission de CO<sup>2</sup> - et presque silencieusement - avant que le générateur embarqué n'ajoute une autonomie supplémentaire de 500 km.

"Je pense que la Volt est une voiture absolument phénoménale. Un ami à moi en a conduit une aux Etats-Unis et n'arrêtait pas de m'en parler. Dès que j'en ai eu l'occasion, je lui ai dit: "Oui, je vais l'essayer parce que c'est vraiment la voiture du futur". Je suis donc très content.", explique Sir Alex Ferguson, le manager de Manchester United.

## Scandale en Afrique du Sud

A un mois du coup d'envoi de la CAN 2013, l'Afrique du Sud est rattrapée par une sale affaire de paris truqués. La Fédération sud-africaine de football (SAFA) annonce lundi avoir suspendu son président, Kirsten Nematandani. Le dirigeant, de même que quatre hauts représentants de l'instance, est soupçonné par une cellule d'investigation de la FIFA d'avoir couvert le trucage des résultats de quatre matchs amicaux des Bafana Bafana, avant le Mondial 2010, pour le compte du Singapourien Wilson Perumal et de sa société de paris, "Football 4U Organization". Les présomptions portent en l'occurrence sur des rencontres de préparation disputées contre la Thaïlande (4-0), la Bulgarie (1-1), la Colombie (2-1) et le Guatemala (5-0), disputées dans les semaines précédant la phase finale de la dernière Coupe du monde.

La SAFA, qui a transmis ses excuses à la FIFA, a dans la foulée annoncé la constitution d'une commission d'enquête "en urgence". Ses membres seront chargés d'auditionner l'ensemble des Fédéraux soupçonnés par la FIFA, Kirsten Nematandani et Dennis Mumble, le numéro 2 de l'instance, en tête. En attendant que les auditions soient effectuées, c'est le vice-président Mwelo Nonkonyana qui assurera l'intérim à la présidence de la SAFA. Alors que la CAN débute le 19 janvier prochain, les autorités du football sud-africain se préparent des nuits agitées.

## FIFA : La Côte d'Ivoire toujours au sommet, le Togo progresse de deux places

La FIFA a actualisé, mercredi, son classement des sélections nationales. Après un mois de novembre assez calme en terme de matchs amicaux, l'Espagne garde son fauteuil de leader sur le plan mondial. Au niveau des formations africaines, la Côte d'Ivoire conserve son statut de meilleure nation du continent. Les Eléphants gagnent encore un rang et campent désormais à la 14e place mondiale, devant le Mexique (15e). Le Togo,

lui, gagne deux places et prend la 71e place mondiale et 16e africaine.

Si le mois d'octobre a été rythmé par les éliminatoires de la Coupe du monde 2014 en Europe, ou ceux de la CAN 2013 en Afrique, celui de novembre a été très calme, si ce ne sont quelques matchs amicaux organisés par quelques équipes. Pas de quoi donc modifier radicalement la hiérarchie et c'est donc logiquement que le podium mondial reste inchangé. L'Espagne

reste toujours sur la plus haute marche devant l'Allemagne et l'Argentine. L'Italie gagne encore une place et se positionne désormais à la 4e place, juste devant la Colombie qui n'en finit plus de monter.

Au niveau du continent africain, c'est le statu quo en tête, avec la Côte d'Ivoire qui conserve son statut de référence. Les Eléphants, première nation africaine, gagnent encore une place après leur victoire en amical

face à l'Autriche (0-3). Le Togo qui a battu le Maroc (1-0) le 14 novembre dernier abandonne la 73e place pour la 71e. L'Algérie et la Tunisie qui sont les autres adversaires du Togo dans la poule D de la Coupe d'Afrique des Nations, Afrique du Sud 2013 sont respectivement classées 19e et 45e sur le plan mondial et 2e et 8e sur le plan africain.

## REPERES

Quinzaine commerciale, la 28<sup>e</sup> édition déjà !

C'est parti pour deux semaines de vente, de rencontre, de partenariat, ... bref, d'échanges.

" Je voudrais exprimer le souhait que le cadre de cette quinzaine commerciale soit le plus agréable possible pour permettre aux uns et aux autres de tirer au maximum profit de la variété de produits et d'opportunités", a exprimé Bernadette Balouki-Legzim, Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé lors de l'ouverture de la 28<sup>e</sup> édition de la grande quinzaine commerciale de Lomé. Pour renchérir, Jonathan Fiawoo, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, a rassuré que "durant 15 jours, la grande quinzaine commerciale sera le témoin privilégié de la vitalité économique locale, régionale et nationale, des innovations et du savoir-faire des entreprises de notre pays." Au cours de son intervention, il a rappelé que c'est aussi un cadre de renforcement des liens sociaux du fait que c'est souvent l'occasion d'y inviter la famille et les amis, "rencontrer des gens qu'on n'en voit pas habituellement." La grande quinzaine commerciale de Lomé est un rendez-vous traditionnel riche en couleurs marqué par la présence de plus de deux cents exposants et de dizaines de milliers de visiteurs.

## Régulariser le secteur du tourisme au Togo

Au ministère du tourisme, il est constaté que beaucoup de promoteurs hôteliers construisent ou aménagement des établissements sans soumettre au préalable leurs projets et les plans de construction ou d'aménagement aux services compétents pour étude ou approbation. " Ces structures ne respectent aucunement les normes requises ; ce qui rend difficile leur agrément et classement ", relève Christophe Padumhékou TCHAO, ministre en charge du tourisme.

Pour corriger ces dysfonctionnements, les futurs promoteurs sont invités à se conformer désormais à ces dispositions élémentaires. "Faute de quoi ils s'exposent aux sanctions relatives à l'ouverture et à l'exploitation des établissements hôteliers", prévient le ministre. Avant de s'attaquer aux propriétaires des appartements meublés et des maisons d'hôtes ou Guest House. En effet, selon un communiqué qu'il a signé le 12 décembre 2012, "malgré les multiples rappels à l'ordre ces propriétaires continuent d'exploiter leurs structures dans la clandestinité rendant ainsi difficile leur enregistrement par la commission de classement." Le même communiqué porte à la connaissance de ces propriétaires que le département du tourisme a débuté un processus de classement des établissements du tourisme auquel nul ne peut se soustraire conformément aux dispositions nationales, aux recommandations de la CEDEAO et de l'UEMOA.

## Pas de pétards, pas d'armes à feu sous forme de jouet !

Au Togo comme partout dans le monde, les fêtes de fin d'année donnent l'occasion à des réjouissances populaires. "Ces réjouissances sont malheureusement ponctuées par des jets de pétards aux bruits très assourdissants qui troublent la quiétude des citoyens et de nature à instaurer un climat de peur au sein des paisibles populations" souligne un communiqué en date du 14 décembre 2012, du Ministre de la sécurité et de la protection civile.

Afin d'éviter tout débordement et de prévenir des troubles à l'ordre public, continue le communiqué, un arrêté interministériel N°0293/MISD interdit l'importation, la vente et l'usage des pétards et autres produits assimilés ainsi que toute reproduction factice d'armes à feu ou sous forme de jouet sur l'ensemble du territoire national. D'ores et déjà, des instructions formelles sont données aux personnels des forces de sécurité, aux agents de l'administration des Douanes et du ministère du Commerce pour des contrôles sur les frontières et dans les lieux de vente afin d'opérer des saisies, rechercher et faire punir les contrevenants, affirme la même source. Qui conclut que toute personne (populations et opérateurs économiques) est tenue au respect scrupuleux des présentes dispositions, sous peine de sanction.

## EDITORIAL

## LUTTER CONTRE LES FAUX MÉDICAMENTS

suite de la page 1  
la normale.

## LES REMEDES

Il est envisagé de mettre en œuvre une Convention, pour la lutte contre les faux médicaments. Cette Convention internationale assurera la qualité des médicaments et lutterait contre leur commerce illégal.

En 2010, l'Assemblée mondiale de la Santé a mis en place un groupe de travail composé d'États Membres pour examiner le rôle de l'OMS dans l'assurance de la disponibilité de produits médicaux de qualité, sûrs, efficaces et abordables et dans les activités préventives et la lutte contre les produits médicaux de qualité médiocre d'un point de vue de santé publique, hors considérations commerciales et relatives à la propriété intellectuelle.

Reste la voie essentielle de la répression : il faudrait considérer que la production et la distribution de faux médicaments constituent un crime contre l'humanité.

## Mémoire coloniale

## En Algérie, François Hollande reconnaît les crimes mais....

**Les petits pas.** François Hollande est un adepte des petits pas, que ce soit sur le plan de l'économie ou sur le social, il a démontré depuis six mois de présidence des prestidigitations incroyables juste pour se situer au milieu.

En Algérie pourtant, il tient un discours à écœurer Nicolas Sarkozy et tous les nostalgiques de l'Algérie française. Le 20 décembre dernier, devant les parlementaires algériens, il dénonce le système colonial qu'il trouve «profondément injuste et brutal» et reconnaît les «souffrances» du peuple algérien. Il a décliné les crimes, notamment «les massacres de Sétif, de Guelma et de Kherrata» qui «demeurent ancrés dans la mémoire et dans la conscience des Algériens».

Mais le président français s'arrête là. Il refuse de présenter des excuses au nom de l'Etat français. S'il revendique un devoir de vérité pour connaître de ces faits historiques, reconnaître la responsabilité de l'Etat français, il refuse explicitement les excuses.

Comme s'il parlait aux Français, François Hollande déclare que «La vérité, elle n'abîme pas, elle répare.» «L'Histoire, même quand elle est tragique, douloureuse, elle doit être dite, a souligné le président français alors que l'Algérie fête le cinquantième anniversaire de son indépendance. Rien ne se construit dans la dissimulation, l'oubli ou le déni», assure-t-il.

Pour Hollande, la vérité sur la violence, les injustices, les massacres, la torture, pratiqués en Algérie est indispensable pour favoriser «la paix des mémoires». Dans le déchaînement des passions, des accusations, et parfois de haines souvent irrationnelles qui caractérisent les relations entre la France et l'Algérie



depuis 50 ans, François Hollande parle plus aux Français qu'aux Algériens en estimant que : «rien ne se construit durablement sur des dissimulations, dans l'oubli ou le déni».

Soit. Par rapport à la loi du 23 février 2005 sur la reconnaissance «des aspects positifs de la présence française outre-mer», surtout en Afrique du Nord, il s'agit manifestement d'un bond géant pour les rapports des Français avec leur passé colonial. Mais en retour on peut estimer que le Président des Français n'a fait qu'un tout petit pas, et qu'il reste, comme la plupart des dirigeants français, un peu psychologiquement bloqué sur ce passé en donnant dans le déni des excuses.

De manière caricaturale, voici un peu ce que dit François Hollande : «mon peuple a commis des horreurs en Algérie, c'est écrit, c'est attesté, je le reconnais, mais je ne peux pas présenter des excuses. Je suis né pendant la guerre d'Algérie et ne peux pas porter le fardeau des crimes commis au nom de l'Etat français à cause d'une politique menée par des dirigeants socialistes». Pur

cynisme.

La France doit des excuses pour les crimes commis pendant la colonisation, d'Algérie en passant par le Cameroun et Madagascar, sans oublier l'Indochine, les dirigeants français doivent prendre du recul pour demander pardon. De telles excuses pourraient éviter que de tels faits se reproduisent à l'avenir. Reconnaître les crimes ne suffit pas, la reconnaissance n'a pas de vertu cathartique.

Plusieurs ouvrages faits par des historiens d'origine africaine et française soulignent les crimes de

la France en Afrique pendant la colonisation. Les politiciens doivent faire un pas de plus. La vérité est du domaine de l'histoire, le pardon c'est encore mieux pour un devoir mémoriel. Les enfants des victimes pourront regarder les enfants des bourreaux avec beaucoup plus de respect.

La justice belge vient d'ouvrir une enquête sur l'assassinat en 1961 de Patrice Lumumba, le héros de l'indépendance congolaise. A quand l'ouverture d'une enquête en France sur les assassinats des indépendantistes camerounais ?

## Institutions

## L'Afrique au centre de la réunion internationale sur l'architecture de terre à l'Unesco

Le Colloque international sur la conservation de l'architecture de terre du patrimoine mondial s'est ouvert lundi au siège de l'Unesco à Paris, avec l'Afrique au centre de cette réunion internationale qui a attiré la participation de quarante des plus importants experts du domaine. Le colloque est organisé dans le cadre du Programme pour l'architecture de terre (WHEAP) du Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, en étroite collaboration avec le Centre international pour

principaux du colloque.

L'Afrique se trouve au centre de la réunion, avec de nombreux sites concernés, tels que Ksar d'Aït-Ben-Haddou du Maroc; Djenné, les Falaises de Biandagara et Tombouctou du Mali; les Ruines de Loropéni du Burkina Faso; Sukur du Nigéria; la Vieille ville de Ghadamès en Lybie; la vallée de M'Zab en Algérie; des Palais royaux d'Abomey au Bénin et etc.

L'architecture de terre, qui abrite près d'un tiers de la population

## Vient de paraître

## Critique de la notion d'art africain

Peut-on parler de continuité entre l'art de l'Afrique noire et celui de l'Égypte antique? Peut-on attribuer l'origine de la création artistique africaine à une origine étrangère? Peut-on réellement opposer l'art ancien à l'art traditionnel et à l'art contemporain de l'Afrique noire en s'appuyant sur le temps pour différencier les créations artistiques d'hier de celles d'aujourd'hui? L'ancien et le traditionnel ne sont-ils pas la mémoire du contemporain? Existe-t-il une esthétique et une critique d'art en Afrique noire? Comment lire et comprendre les arts négro-africains?

La réponse à ces questions a amené l'auteur à déceler les faux discours qui ont alimenté l'étude des

arts de l'Afrique noire. Il se livre ici à une critique des différentes théories sur la notion d'art africain.

Docteur en Philosophie de l'Université de Rouen, Babacar m'baye DIOP est fondateur et co-rédacteur en Chef de FIKIRA-Revue Africaine. Il a enseigné au lycée pendant six ans en France et est actuellement au département de Philosophie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a publié de nombreux articles sur les arts africains.

**Babacar M'baye Diop, Critique de la notion d'art africain, Approches historiques, ethno-esthétiques et philosophiques, 294 pages, 22,00 €**



l'architecture de terre. Les études de cas des villes inscrites sur la liste du Patrimoine mondial, les études de cas de sites archéologiques, les études de cas de paysages culturels, l'architecture de terre dans des situations de conflit armé et de post-conflit, l'architecture de terre et des catastrophes naturelles, ainsi que l'architecture de terre contemporaine sont des sujets

mondiale, joue un rôle essentiel dans la définition de l'identité des communautés locales. Elle est non seulement durable du point de vue des techniques artistiques et des techniques de construction, mais elle a aussi la capacité intrinsèque de contribuer à l'économie, à l'écologie et aux valeurs culturelles communes, selon l'Unesco.

Consolidation de la paix

## Une architecture nationale en cours d'élaboration

Etonam Sossou

Les acteurs des questions d'infrastructure de paix (Les chefs traditionnels et religieux, les représentants des institutions nationales, les journalistes) sont en conclave à Kpalimé du 20 au 22 décembre 2012 pour élaborer une architecture nationale pour la paix au Togo. Initié par le ministère des droits de l'homme de la consolidation de la démocratie et de la formation civique (mdhdcf), avec l'appui technique et financier du programme des nations unies pour le développement (Pnud), ce cadre d'échanges doit aboutir comme l'affirme le conseiller paix et développement, M. Abdoul Wahab BA, à la mise en place d'un mécanisme permanent et

d'instruments efficaces de prévention et de gestion des crises. En tenant compte de ce qui existe et en s'inspirant d'exemples de réussite dans d'autres pays en Afrique tels que le Ghana et le Kenya.

Les travaux vont se déroulés autour des notions des infrastructures nationales pour la paix. Aussi sera-t-il question du partage de l'information afin de favoriser des échanges harmonieux sur la problématique pour aboutir à la conception des plans d'action ciblées et des stratégies convergentes. "Je peux vous assurer de la disponibilité du mdhdcf à prendre en compte toutes les recommandations et suggestions pouvant contribuer à la formulation de stratégies et de



projets de prévention des conflits" a rassuré le Secrétaire Général du mdhdcf, M. ATCHOLE Essondong.

En effet, le document d'analyse

des risques et dynamiques de conflit au Togo révèle que l'architecture institutionnelle togolaise ne joue pas pleinement son rôle en raison de la faiblesse de ses capacités techniques et financières et du chevauchement des compétences. Une analyse des structures de prévention et de résolution des conflits au Togo montre également l'existence d'une pluralité de mécanismes, qui disposent d'atouts, mais souffrent, de faiblesses notables. Concernant les atouts, chacune de ces structures mises en place contribue, potentiellement, à un titre ou à un autre, à la prévention et à la gestion des conflits dans le cadre de son mandat. Certaines de ces instances assurent des missions de régulation, d'autres contribuent, plus spécifiquement, à la consolidation de la paix sociale.

Cette faiblesse des mécanismes nationaux ont entraîné l'appel à une facilitation externe comme celle du président du Burkina Faso, dont les efforts ont cependant montré leurs limites au lendemain de l'élection présidentielle de mars 2010. Cela souligne la nécessité de renforcer les capacités nationales de facilitation.

Pour ce faire, l'une des missions des Nations Unies est de contribuer à créer les conditions propices à la paix et au développement durable. Cela requiert, entre autres, d'appuyer les partenaires nationaux à développer et à mettre en œuvre des initiatives de nature à prévenir les crises, notamment, des programmes attentifs aux conflits. En ce sens, l'appropriation nationale est essentielle car seuls

les acteurs nationaux, en recourant au dialogue comme mode de régulation des divergences, peuvent, finalement, prévenir les risques.

D'un autre côté, le Plan de travail 2012 du projet "consolidation de la paix et promotion des droits de l'homme" signé entre le programme des nations unies pour le développement (pnud) et ministère des droits de l'homme de la consolidation de la démocratie et de la formation civique prévoit au point 2.2 le développement d'une proposition d'une architecture nationale pour la paix au togolais le cadre de renforcement des capacités nationales de prévention et de gestion de conflits.

Aussi, les fruits des échanges d'expériences réalisés en 2011, notamment au Kenya et au Ghana, ont fait l'objet d'une réunion restreinte à la CVJR, de restitution à laquelle ont pu prendre part les partenaires, dans une vision croisée avec les questions de pérennisation de la réconciliation nationale.

C'est dans le souci de partager davantage les résultats de ces échanges d'expériences, qu'une autre restitution devra maintenant se faire dans un cadre plus élargi avec les institutions de l'Etat et organisations de la société civile sous forme d'un atelier d'échanges et d'information sur l'architecture nationale pour la paix au Togo.

L'alphabétisation

## Les femmes africaines toujours à la traîne

L'Unesco est déterminée, depuis des décennies, à mettre définitivement fin à ce fléau dont sont victime près de 150 millions de personnes en Afrique. En 2007, quelque 774 millions de personnes dans le monde dont les deux tiers sont des femmes n'ont pas accès aux compétences minimales de l'écriture et de la lecture. Dans le même temps, plus de 72,1 millions d'enfants susceptibles d'être scolarisés se retrouvent en marge du système scolaire. Si, dans les grandes villes africaines, les écoles abritent des classes pléthoriques où se bousculent, pour les classes de terminales, 120 élèves, les campagnes peinent à rassembler une demi-dizaine de bambins dans les vastes salles construites par l'État ou financées par les communautés elles-mêmes.

Devant une telle situation, plusieurs gouvernements ont engagé des actions pour combattre l'analphabétisme. Dans certains pays par exemple, les TIC ont été mis à contribution pour aider les femmes à sortir de



l'analphabétisme. L'Unesco, avec le programme Éducation Pour Tous en 2015, a cherché à réduire le nombre d'analphabètes en Afrique. D'après cette organisation, l'alphabétisation est un droit fondamental pour toutes et tous. Dans l'ouvrage récemment publié, on se demande comment 62 % des femmes en Afrique se voient toujours refuser le droit à l'école pour être alphabétisées. Mais surtout, comment infléchir les tendances actuelles pour éviter que près de 800 millions d'adultes parmi lesquels une forte proportion

de femmes soit encore analphabète en 2015.

L'UNESCO a en effet annoncé la publication d'un ouvrage intitulé *Genre et alphabétisation, comment renforcer les capacités de recherche en Afrique*. Le choix de ce thème, lit-on dans la préface, est le fruit d'un consensus établi lors de la Biennale 2003 de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique ADEA qui a regroupé différents partenaires clés de l'éducation et qui avait déjà, en 2006, publié un ouvrage semblable et en ligne intitulé *Éduquer plus et mieux : Programmes d'alphabétisation - Comment assurer l'efficacité des apprentissages ?*

Le rôle du développement des capacités en recherche a été mis en exergue au regard de l'absence de systématisation observée dans les politiques et programmes d'éducation. D'où le choix d'aller réaliser les objectifs de la formation dans des pays affichant tous des taux d'alphabétisation très faibles, en particulier parmi la population féminine.

L'alphabétisation demeure le résultat d'un choix personnel et collectif dans les familles, et que si la recherche a beaucoup à apporter pour améliorer le rendement des apprentissages, les acteurs de terrain ont tous à mettre la main à la pâte pour revaloriser la lecture et l'écriture.

## Loterie Nationale Togolaise

### COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1143 DE LOTO BENZ DU 12 DECEMBRE 2012

Le tirage de Loto Benz de ce mercredi 19 Décembre 2012 porte le N°1144.

Lors du dernier tirage de Loto Benz, seule la ville de Lomé s'est démarquée par les gros lots qui y ont été gagnés. Dans les autres villes du pays, ce sont surtout des lots intermédiaires, c'est-à-dire des lots de moins de 500.000F CFA qui ont été enregistrés.

Ainsi, les opérateurs 7826, 7142, 7451 et 6927 basés dans la capitale, ont recensé respectivement, un lot de 500.000F CFA, un lot de 750.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1144 de LOTO BENZ du mercredi 19 Décembre 2012

Numéro de base

06

76

18

02

48



Bi-hebdomadaire togolais  
d'informations et d'analyses

Récepissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLA G.